

Medecin traitant medecin du travail

Par sabrina94270, le 30/10/2011 à 21:58

Bonjour,

suite a un AT mon medecin traitant demande le reclassement j ai vue le medecin du travail pour la pré reprise elle demande l aménagemen theurapeutique je dois la revoire le 3novembre a t elle le droit de pas prendre en compte la decision de mon medecin traitant coordialement

Par DSO, le 31/10/2011 à 08:24

Bonjour Sabrina,

Oui, c'est le médecin du travail qui est seul compétent.

Cdt,

DSO

Par sabrina94270, le 31/10/2011 à 09:42

Bonjour,

je vous rmercie pour votre reponse. J aurai encore une petite question je suis en consolidation aujourd hui mon medecin ma fit un arret de travail ne pouvant toujours pas

reprendre le travail. je dois demander une attesttion de salaire a mon patron mais quel date a qui date schant que j etis en accident du travail du 05/12/2010 et la consolidation est aujoud hui le 31/10/2011.

coordialement

Par pat76, le 02/11/2011 à 16:27

Bonjour

Vous avez été consolidé par la CPAM suite à une décision du médecin conseil?

Vous avez été classé en invalidité et avez un document de la CPAM l'attestant?

Par sabrina94270, le 02/11/2011 à 17:57

oui j ai été consolider par le medecin conseil de la secu, je n ai pas encore recu l invaliditer

Par pat76, le 02/11/2011 à 18:23

rebonjour

Donc, pour l'instant vous restez en arrêt.

Quand vous recevrez l'attestation de la CPAM vous déclarant en invalidité, vous en enverrez aussitôt une copie à votre employeur en lui demandant de vous prendre un rendez vous au plus vite à la médecine du travail pour une visite de reprise.

Vous revoyez le médecin du travail demain, mais comme vous êtes en arrêt, il pourra préconiser des recommandations que votre employeur sera obliger d'appliquer. un mi-temps thérapeutique par exemple.

Mais, le plus important sera quand vous recevrez l'attestation de mise en invalidité, votre employeur sera obligé de vous envoyer à la médecine du travail si vous lui demandez.

Vous enverrez à votre employeur, une copie de l'attestation de la CPAM et votre demande de visite à la médecine du travail, par lettre recommandée avec avis de réception.

Vous en garderez une copie.

Pour le moment, vous allez demain voir le médcin du travail et vous reviendrez sur le forum nous faire connaître sa décision.

Par **sabrina94270**, le **02/11/2011** à **20:33**

Bonsoir.

merci pour votre reponse a quoi sert la feuille d invaliditer????

Par pat76, le 03/11/2011 à 13:27

Bonjour

Cela justifiera pour commencer le versement d'une pension selon le taux qui vous aura été accordé, ensuite en envoyant une copie de l'attestation de classement en invalidité à votre employeur, celui-ci sera obligatouirement informé de votre situation. Il devra donc impérativement vous prendre un rendez-vous à la médecine du travail pour une visite médicale de reprise.

Visite que vous solliciterez dans votre courrier augyel vous aurez joint la copie de l'ttestation de classement en invalidité.

Par **sabrina94270**, le **03/11/2011** à **17:29**

Bonsoir,

Alors je viens vous faire part aujourd hui j ai eu rendez vous avec le medecin du travail, ca c est plutot mal passer alors en arrivant je vois la secretaire du medecin qui me dis c est pour une reprise je lui dis oui elle note mon nom prenom age et metier elle me dit d attendre dans la salle d attente. le medecin du travail arrive elle prend le papier sur le bureau de la secretaire et elle me dis bon c est pour une reprise je lui dis oui. Deja elle avait meme pas mon dossier sous les yeux bizarre de la je lui demande quel est la decision de mon patron pour l'amenagement therapeutique de la elle me dit que c est a moi de faire la demande a mon medecin traitant je lui explique que mon medecin traitant a demander le reclassement elle a rien voulu savoir bref elle me fait voir un papier qu elle devait renvoyer a la secu elle me dit ben ca m est revenu normal elle a meme pas ecris I adresse de creteil mais I adresse de cachan no mais franchement c est inadmisible que un medecin du travail n est meme pas l adresse de la secu allucinant. bref de la vu que je suis en arret elle a ecris que c etait une pre reprise qu est ce que je peux faire parce ce que au jour d aujourd hui je ne connais pas la descision de mon patron

coordialement

Par pat76, le 03/11/2011 à 18:18

Rebonjour

C'est une visite de pré-reprise, donc le médecin du travail n'a rien décidé. Tant que vous êtes en arrêt maladie, le médecin du travil ne peut pas effectuer de visite de reprise et décider si vous êtes apte ou inapte à reprendre votre poste ou s'il doit y avoir un aménagement avec un mi-temps thérapeuthique.

Quand se termine votre arrêt de travail?

Par sabrina94270, le 03/11/2011 à 18:25

j ai été consolidé le 31 10 2011 et le je suis en arret jusqu au 30 11 2011

Par **sabrina94270**, le **03/11/2011** à **19:19**

mais le medecin du travail veux que mon medecin traitant face la demande de mi temps therapeutique mais mon medecin traitant ma fais une lettre pour un reclassement vu les resultat de mes resultats medicaux

Par pat76, le 04/11/2011 à 10:45

Bonjour Sabrina

Vous allez voir votre médecin traitant et vous expliquez que vous souhaitez reprendre votre travail mais progressivement et que pour cela vous avez besoin d'un mi-temps thérapeutique et qu'un certificat médical rédiger par lui allant dans ce sens vous serait bénéfique.

En ce qui concerne la visite de reprise, votre arrêt se terminant le 30 novembre 2001, vous enverrez une lettre recommandée avec avis de réception à votre employeur afin qu'il vous prenne un rendez-vous à la médecine du travail pour le 1er décembre 2011, afinn que le médecin du travail vous donne son accord pour une reprise.

Vous ne devrez plus être en arrêt maladie pour cette visite de reprise.

Vous garderez une copie de la lettre que vous enverrez à votre employeur.

Par sabrina94270, le 09/11/2011 à 12:03

bonjour.

peut il avoir rechute ou agravation si on a pas repris son emploi si on st en arret maladie apres la consolidation coordialment

Par pat76, le 09/11/2011 à 15:51

Bonjour

Vous avez vu le médecin du travail depuis votre consolidation?

Par sabrina94270, le 09/11/2011 à 16:39

bonjour

oui je I ai vu le medecin du travail depuis la consolidation

Par pat76, le 09/11/2011 à 17:52

Rebonjour

Et qu'a-t-il indiqué sur le certificat médical?

Apte ou inapte à votre poste? A quelle date avez-vous vu le médecin du travail?

C'était pour une visite médicale de reprise ou pour une visite de pré-reprise?

Par sabrina94270, le 09/11/2011 à 20:18

bonsoir,

ben je ne sais pas ce qu le medcin du travail a inscris sur la feuille puisque j etais en consolidation le 31/11/2011 et quand je suis aller la voir le 3/11/2011 j etais en arret maladie donc je ne peux pas vous dire ce que le medein a inscris